

LABEL 100% EAC

Le label est attribué par le préfet de région et par le recteur pour une durée de 5 ans.

- repose sur les 3 piliers de l'EAC
- s'inscrit dans une démarche partenariale
- engage une stratégie de généralisation EAC sur le territoire
- généralise l'EAC sur tous les temps de vie, de la naissance à l'âge adulte

CTEAC

Conventions Territoriales d'EAC

C'est un contrat territorial signé dans le cadre du 100% EAC

La convention s'adresse à l'ensemble des personnes qui vivent et/ou travaillent sur un territoire.

- assurer la présence artistique sur l'ensemble du territoire
- assurer l'équilibre territorial au sein d'une intercommunalité
- mobiliser les ressources artistiques et culturelles de proximité, soutenir les actions EAC

Co-construction DRAC - Collectivités territoriales - Éducation nationale
(chacun s'engage à...) + CAF : croiser les regards/EAC/territoire

**Déploiement de la
politique
EAC
sur un territoire**

PTEAC

Pôles Territoriaux d'EAC (6 pôles)

- spécificité de l'académie de Lyon
- développer des jumelages entre une ou plusieurs structures culturelles et les établissements scolaires à proximité

PLEAC

Plan Local d'EAC Villefranche-sur-Saône
Convention pluripartite : Ville de Villefranche, communauté d'agglomération, Etat, Département, Région (coopération, co-financements...)
Parcours/ 3 piliers EAC/tous les âges de la vie